

Bureau du 24 octobre 2005

Décision n° B-2005-3638

objet :	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale du projet Porte des Alpes - Autorisation de signer un marché pour des prestations intellectuelles
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction financière et administrative

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71 du code des marchés publics, a été lancée pour l'attribution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale du projet Porte des Alpes.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 2 septembre 2005, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Algae pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible 3 fois une année et d'un montant annuel de 45 000 € HT minimum et de 90 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale du projet Porte des Alpes et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Algae pour un montant annuel minimum de 53 820 € TTC et maximum de 107 640 € TTC, pour une durée d'un an ferme reconductible 3 fois une année.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - compte 622 800 - fonction 824 - opération 982.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,